

A - CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'AGRESSION

Si vous êtes victime d'une agression, il convient de :

1. PRÉVENIR IMMÉDIATEMENT

Vous êtes :

- **Conducteur receveur, vérificateur :**
 - Appelez le PC (appel d'urgence).
- **Contrôleur :**
 - Appelez le PC ou prévenir la hiérarchie.
- **Personnel de l'agence commerciale :**
 - Appelez le PC Déporté ou prévenir Jean Noël CASANOVA (04.67.22.87.84)
- **Personnel du traitement social :**
 - Appelez le PC Déporté par téléphone (04.67.22.87.85) ou par enclenchement de l'alarme
- **Personnel du stationnement et de la gare routière :**
 - Appelez Béatrice GRANIER (06.09.88.33.70) ou l'Astreinte Parc (06.09.02.13)

2. RECUEILLIR LE MAXIMUM D'ÉLÉMENTS (qui peuvent se révéler très importants par la suite).

- Essayez de noter avec précision : la date, l'heure, le lieu, l'identité des témoins, de l'agresseur, ...

3. SE METTRE EN RAPPORT AVEC LE SERVICE PRÉVENTION SÉCURITÉ

- Il se mettra en relation avec les autres services de l'entreprise pour toutes les démarches ultérieures et pourra ainsi vous apporter les réponses dont vous pourriez avoir besoin.

4. PORTER PLAINTÉ

B - APRES L'AGRESSION QUE SE PASSE-T-IL ?

I. LE PRÉJUDICE

Au cours de cette agression, il se peut que vous ayez subi un préjudice*. Vous pouvez en demander réparation*.

- **Le préjudice corporel :**
 - c'est l'atteinte à une personne physique entraînant des soins ou une incapacité de travail.
- **Le préjudice moral :**
 - c'est l'atteinte à l'honneur, à la considération (insultes, crachat...).
- **Le préjudice matériel :**
 - ce sont les dommages qui atteignent les biens. Par exemple, destruction d'effets personnels (montre, lunettes, vêtements...).

Comment obtenir réparation* du préjudice* ?

Avant toute chose, il faut porter plainte. Par cet acte vous demandez en fait deux choses :

- que l'auteur de l'agression soit puni (amende ou emprisonnement par exemple). C'est l'aspect **pénal***
- que l'agresseur vous indemnise, vous personnellement. C'est l'aspect **civil**

Pour avoir le plus de chance d'obtenir réparation*, il est indispensable d'avoir certaines informations, de se munir de certaines pièces justificatives :

- identité du ou des agresseurs (une plainte contre X a beaucoup moins de chance d'aboutir).